

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3353

15 décembre 2015

### SOMMAIRE

Aurora Realisation S.à r.l. ....	160913	Munich Holdings II Corporation .....	160898
Auto Lease United S.A. ....	160913	Mylan Luxembourg 8 S.à r.l. ....	160899
Auto Service S.à r.l. ....	160913	Nordic Lime Street Lux S.à r.l. ....	160918
Avesta S.A. ....	160913	Sistersorg S.à r.l. ....	160926
AZ Electronic Materials Topco S.à r.l. ....	160912	Sitcom S.à r.l. ....	160927
Badlux S.à r.l. ....	160911	Six Payment Services (Luxembourg) S.A. ...	160927
Baumard Investissements Sàrl .....	160914	Société Financière et de Participations Immo- bilières S.A. ....	160928
Berkeley International Holdings S.A. ....	160912	Société Immobilière du Kiem .....	160925
Brandenburg Management .....	160912	Software Development Services SA .....	160928
Estelle Financière S.A. ....	160911	Spoletto S.A. ....	160928
Eterlux S.A. ....	160911	Swiss Life (Luxembourg) .....	160908
ETSL ENGINEERING TECHNICAL SERVI- CES Luxembourg S.à r.l. ....	160911	Swiss Life (Luxembourg) .....	160908
International Trading and Investments Hol- dings S.A. Luxembourg .....	160910	Syspar .....	160908
Interstock Investments S.à r.l. ....	160910	Talk finance S.à r.l. ....	160907
LMD German Investments .....	160921	Teck Luxembourg Sàrl .....	160941
LSREF3 Lion Investments S.à r.l. ....	160922	Tomstone .....	160909
Macquarie Luxembourg Gas S. à r.l. ....	160901	Transcor Global Resources S.à r.l. ....	160907
Maison Franssens S.à r.l. ....	160898	Trierweiler S.A. ....	160909
Meighorn II Properties S.à r.l. ....	160902	Trigatti Façades S.à r.l. ....	160909
Melb Holdings S.A. ....	160918	Tristate Trinnovation IP S.à r.l. ....	160928
Menolly Investments 3 S.à r.l. ....	160899	Trosberg International S.A. ....	160909
Merlis S.à r.l. ....	160902	Turais S.à r.l. ....	160938
Mermaid Lagoon S.à r.l. ....	160902	Vatos Streetfood S.à r.l. ....	160914
Metales Polonia S.A. ....	160902	Vauban Development S.A. ....	160916
Metis Holding S.à r.l. ....	160903	Verim S.A. ....	160910
Monterey Holdings S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial .....	160907	VERSALIS S.A. ....	160909
		Wedco One (Luxembourg) S.à r.l. ....	160916

**Munich Holdings II Corporation, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 28.893.947,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 171.633.

*Rectificatif du dépôt n° L150189254 déposé au RCS en date du 20 octobre 2015:*

Il résulte de différents transferts de parts sociales que:

- Munich Holdings Corporation détient:

- \* 116.881 Parts Sociales Ordinaires de Classe A;
- \* 116.881 Parts Sociales Ordinaires de Classe B;
- \* 116.881 Parts Sociales Ordinaires de Classe C;
- \* 116.881 Parts Sociales Ordinaires de Classe D;
- \* 116.881 Parts Sociales Ordinaires de Classe E;
- \* 116.886 Parts Sociales Ordinaires de Classe F;
- \* 6.212.945 Parts Sociales Préférentielles de Classe G;
- \* 6.212.945 Parts Sociales Préférentielles de Classe H;
- \* 6.212.945 Parts Sociales Préférentielles de Classe I;
- \* 6.212.944 Parts Sociales Préférentielles de Classe J;

- KM Management I GmbH & Co. KG détient:

- \* 9.262 Parts Sociales Ordinaires de Classe A;
- \* 9.262 Parts Sociales Ordinaires de Classe B;
- \* 9.262 Parts Sociales Ordinaires de Classe C;
- \* 9.261 Sociales Ordinaires de Classe D;
- \* 9.262 Sociales Ordinaires de Classe E;
- \* 9.261 Sociales Ordinaires de Classe F;
- \* 48.733 Parts Sociales Préférentielles de Classe G;
- \* 48.733 Parts Sociales Préférentielles de Classe H;
- \* 48.733 Parts Sociales Préférentielles de Classe I;
- \* 48.734 Parts Sociales Préférentielles de Classe J;

- KM Management II GmbH & Co. KG détient:

- \* 5.164 Parts Sociales Ordinaires de Classe A;
- \* 5.164 Parts Sociales Ordinaires de Classe B;
- \* 5.164 Parts Sociales Ordinaires de Classe C;
- \* 5.164 Sociales Ordinaires de Classe D;
- \* 5.164 Sociales Ordinaires de Classe E;
- \* 5.163 Sociales Ordinaires de Classe F;
- \* 34.844 Parts Sociales Préférentielles de Classe G;
- \* 34.844 Parts Sociales Préférentielles de Classe H;
- \* 34.844 Parts Sociales Préférentielles de Classe I;
- \* 34.844 Parts Sociales Préférentielles de Classe J.

Le 20 octobre 2015.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015171388/46.

(150189805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

---

**Maison Franssens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7641 Christnach, 7, Am Lahr.

R.C.S. Luxembourg B 38.310.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.  
259 ROUTE D'ESCH  
L-1471 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2015171391/13.

(150188977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

**Menolly Investments 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 123.122.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171376/10.

(150189194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

**Mylan Luxembourg 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 28.452,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 154.100.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mylan Luxembourg 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32-36, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 133517,

hereby represented by M. Stéphane Joly-Meunier by virtue of a proxy given.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Mylan Luxembourg 8 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32-36, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 154100 (the "Company"), incorporated by virtue of a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg on 2 July 2010, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 1671 of 17 August 2010.

The appearing parties then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

*Agenda*

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of Mr. Alan Weiner as liquidator of the Company; and
3. Definition of the powers and remuneration to be granted to Mr. Alan Weiner in his capacity as liquidator of the Company.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder requested the notary to act the following resolutions:

*First resolution:*

In accordance with the provisions of articles 141 to 151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

*Second resolution:*

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr. Alan Weiner, born on 22 July 1962 in New York, United States of America, with professional address at 405 Lexington Avenue, New York, NY 10174, United States of America, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

*Third resolution*

Further to the adoption of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves that, in performing his duties, the Liquidator shall have the broadest powers, as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator may perform all acts and take all necessary actions as provided for by article 145 of the Law, and is hereby expressly dispensed from any requirement tending to the obtaining of either the prior approval, or the ratification by the Sole Shareholder of the Company, with regard to any matters for the purposes of which such an approval or ratification are usually required.

The Liquidator may, as applicable, exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registrations, renounce all real rights, preferential rights, mortgages and actions for rescission, and remove any attachments, with or without payment of any and/or all preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance, as deemed necessary within the frame and for the purposes of the Company's liquidation.

The Liquidator is relieved from drawing up an inventory of the Company for the purposes of the Company's liquidation, and may therefore refer to the Company's financial statements with this respect.

The Liquidator may, under his sole responsibility, for any special or specific operations, delegate through his sole signature to one or more proxies, agents or representatives, such powers as it may determine, and for such period as shall be deemed necessary in order to carry out his role as Liquidator of the Company.

The Liquidator may distribute some, several or all of the Company's assets to the Sole Shareholder either in cash or in kind, at his discretion.

The Sole Shareholder resolves to approve the Liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the German and the English text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Es Folgt die Deutsche Übersetzung:**

Im Jahr zweitausendundfünfzehn, am dreißigsten September.

Vor uns, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Mylan Luxembourg 3 S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, gegründet und existierend unter dem Recht des des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 32-36, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 133517,

hier wirksam vertreten durch Herrn Stéphane Joly-Meunier, berufsansässig in Luxemburg, Großherzogtums Luxemburg, kraft einer ihm ausgestellten Vollmacht.

Die erschienene Partei ist die alleinige Gesellschafterin (die „Alleinige Gesellschafterin“) der Mylan Luxembourg 8 S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, gegründet und existierend unter dem Recht des des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 32-36, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handelsund Gesellschaftsregister unter der Nummer B 154100, gegründet am 2. Juli 2010 gemäß einer Urkunde aufgenommen durch Maître Martine Schaeffer, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr. 1671 vom 17. August 2010 (nachfolgend die „Gesellschaft“).

Die Alleinige Gesellschafterin erwog sodann die folgende Tagesordnung:

#### *Tagesordnung:*

1. Auflösung der Gesellschaft und Entscheidung, die Gesellschaft abzuwickeln;
2. Ernennung des Herrn Alan Weiner als Abwickler der Gesellschaft;
3. Bestimmung der Vollmachten des Abwicklers Herr Alan Weiner und seiner Entlohnung.

Nach Durchsicht und Erwägung der verschiedenen Tagesordnungspunkte bat die Alleinige Gesellschafterin den Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

#### *Erster Beschluss*

Die Alleinige Gesellschafterin entscheidet gemäß Artikel 141-151 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, in seiner jeweils geltenden Fassung (das „Gesetz“), die Gesellschaft aufzulösen und den Abwicklungsprozess zu beginnen.

#### *Zweiter Beschluss*

Als Folge des vorangehenden Beschlusses, beschließt die Alleinige Gesellschafterin als Abwickler Herrn Alan Weiner, mit professioneller Adresse in 405, Lexington Avenue, USA - NY 10174, New York, Vereinigte Staaten von Amerika, zu ernennen (der „Abwickler“).

### *Dritter Beschluss*

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt, dass der Abwickler, zur Erfüllung seiner Pflichten, mit den weitestgehenden Befugnissen, wie in den Artikeln 144 bis 148bis des Gesetzes vorgesehen, ausgestattet werden soll.

Der Abwickler kann alle in Artikel 145 des Gesetzes genannten Handlungen auch ohne Erfordernis eines zusätzlichen Zustimmungsaktes seitens der ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter ausüben.

Der Liquidator kann, sofern einschlägig, den Grundbuchbeamten von der automatischen Eintragung entbinden; er kann auf alle Grundpfandrechte, Vorzugsrechte, Hypotheken sowie Anfechtungsklagen verzichten; er kann die Löschung von Beschlagnahmen, gegen oder ohne Sicherheitsleistung, von Vorzugsrechts- oder Hypothekeneintragungen, von Umschreibungen, Pfändungen, Widersprüchen und sonstigen Beschränkungen beantragen.

Der Liquidator ist von der Pflicht entbunden ein Inventar zu erstellen; er kann auf die Konten der Gesellschaft Bezug nehmen.

Er kann auf eigene Verantwortung einen Teil seiner Befugnisse für spezielle oder bestimmte Geschäfte auf einen oder mehrere Bevollmächtigte in einem von ihm bestimmten Umfang und Zeitraum übertragen.

Der Liquidator kann einen Teil oder das gesamte Vermögen der Gesellschaft an die Alleinige Gesellschafterin nach seiner Wahl in bar oder als Sachleistung im Verhältnis ihrer Beteiligung am Kapitel ausgeben.

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt, die Entlohnung des Abwicklers, wie sie zwischen den betroffenen Parteien vereinbart worden ist, zu akzeptieren.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg an dem oben aufgeführten Tage.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der erschienenen Person diese Urkunde in englischer Sprache verfasst worden ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Auf Ersuchen der erschienenen Person und im Falle von Unterschieden zwischen dem englischen und dem deutschen Wortlaut, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung des Vorstehenden gegenüber der erschienenen Person, deren Name und Wohnsitz dem Notar bekannt ist, hat diese Person zusammen mit dem Notar diese Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. JOLY-MEUNIER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/31906. Reçu douze euros (12.- EUR).

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 19. Oktober 2015.

Référence de publication: 2015171389/120.

(150189734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

---

### **Macquarie Luxembourg Gas S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 49.700,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 101.699.

### **CLÔTURE DE LIQUIDATION**

La liquidation volontaire de la société MACQUARIE LUXEMBOURG GAS S. A R.L. décidée par acte du notaire Maître Jacques Kessler en date 26 août 2015, a été clôturée lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 9 octobre 2015.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social d'Alter Domus Luxembourg S.à r.l., au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées à la Caisse de consignation de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 19 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171390/18.

(150190144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

---

**Meighorn II Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: CHF 162.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.128.

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 7 octobre 2015 que la société PricewaterhouseCoopers, une société civile de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B 65.477, a été nommée en tant que réviseur d'entreprise agréée de la Société, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le mandat de PricewaterhouseCoopers viendra à échéance lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels 2015 de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Senningerberg, le 19 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171374/18.

(150189570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

---

**Merlis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.320.

Veillez modifier le nom de Madame Natalia VENTURINI, gérant, née le 22 mai 1970 à Moscou (Russie), comme suit:  
Natalia VOLKOVA

Fait à Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Certifié sincère et conforme

Merlis S.à r.l.

Référence de publication: 2015171378/13.

(150189248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

---

**Mermaid Lagoon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 222.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171379/10.

(150189179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

---

**Metales Polonia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 161.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015171380/10.

(150189820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

---

**Metis Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 303.750,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.315.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of the month of October, before us Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

TDR Capital Nominees Limited, an English limited company, having its registered office at 20, Bentinck Street, London W1U 2EU, United Kingdom and being registered with Companies House under number 04708906, represented by Mr François-Xavier Joyeux, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant a proxy dated 12 October 2015 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of Metis Holding S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, on 23 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number 2668 of 3 November 2011 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 163.315.

The articles of association of the Company were amended for the last time by deed of Me Léonie Grethen, prenamed, on 26 September 2014 published in the Mémorial number 3270 of 6 November 2014.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all nine hundred and eleven thousand two hundred and fifty (911,250) shares in issue in the Company divided into nine (9) classes of shares, namely classes A, B, C, E, F, G, H, I and J shares, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions were to be passed are as follows:

*Agenda*

A) Approval of the reduction of the issued share capital of the Company from an amount of nine hundred and eleven thousand two hundred and fifty Pounds Sterling (GBP 911,250) to an amount of three hundred and three thousand seven hundred and fifty Pounds Sterling (GBP 303,750) by the repurchase and cancellation of:

- one hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) Class E shares;
- one hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) Class F shares;
- one hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) Class G shares;
- one hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) Class H shares,
- one hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) Class I shares; and
- one hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) Class J shares (the “Cancelled Classes of Shares”),

in issue in the Company of a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each for a total repurchase price of two hundred and sixty-one million eight hundred and forty-nine thousand nine hundred and thirty-two Pounds Sterling and forty-one pence (GBP261,849,932.41) as calculated in accordance with article 5.2.2 of the articles of association of the Company (the “Cancellation Amount”) to be paid in cash out of the retained earnings and profits available for distribution (based on the interim accounts of the Company as at 13 October 2015), the share premium and the share capital of the Company; payment of the Cancellation Amount to the Sole Shareholder in cash and delegation of powers in relation to the payment.

B) Subject to the approval of the item A) above, consequential amendment of the following articles of the articles of association of the Company to reflect the cancellation of the Cancelled Classes of Shares:

a. article 5.1 of the articles of association of the Company shall be restated and read as follows: “The issued share capital of the Company is set at three hundred three thousand seven hundred and fifty Pounds Sterling (GBP 303,750) divided into three (3) classes of shares (each a “Class” and together the “Classes”), being one hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) Class A shares; one hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) Class B shares; and one hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) Class C shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each.”

b. article 5.2.3 of the articles of association of the Company shall be restated and read as follows: “5.2.3 - Each Class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount for the relevant period to which the class relates pursuant to the present article:

- The period for Class A shares is the period starting on 17 August 2011 and ending on the Interim Account Date for the Class A 2012 Interim Accounts (the “Class A Period”);

- The period for Class B shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for the Class B 2013 Interim Accounts (the “Class B Period”); and

- The period for Class C shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2014 Interim Accounts (the “Class C Period”).”

c. Article 5.2.4 of the articles of association of the Company shall be restated as follows “In the event a Class of shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the «New Period») which shall start on the date after the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class of shares, provided that if there is no Interim Account Date for such Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class C Period and the Classes of shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 5.2.3 shall come in the order of Class A to Class C (to the extent not previously repurchased and cancelled).”

d. Article 14.3 of the articles of association of the Company shall be restated and read as follows: “14.3 The holders of shares of each Class shall be entitled, during the existence of the relevant Class, to receive a fixed annual cumulative preferential dividend, payable at the redemption and cancellation of the relevant Class, as follows:

- The holders of shares of Class A shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the shares of Class A held by them, then,

- The holders of shares of Class B shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the shares of Class B held by them, then,

- The holders of shares of Class C shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the shares of Class C held by them.”

e. The definition of Class Period in article 18 shall be amended to read as follows: “Class Period means Class A Period, Class B Period and Class C Period.”

After having carefully considered the items above, the Sole Shareholder resolved as follows:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to approve the reduction of the issued share capital of the Company from an amount of nine hundred and eleven thousand two hundred and fifty Pounds Sterling (GBP 911,250) to an amount of three hundred three thousand seven hundred and fifty Pounds Sterling (GBP 303,750) by the repurchase and cancellation of:

- one hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) Class E shares;
- one hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) Class F shares;
- one hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) Class G shares;
- one hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) Class H shares,
- one hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) Class I shares; and
- one hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) Class J shares;

in issue in the Company of a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each for a total repurchase price of two hundred and sixty-one million eight hundred and forty-nine thousand nine hundred and thirty-two Pounds Sterling and forty-one pence (GBP 261,849,932.41) (the “Cancellation Amount”).

The Sole Shareholder resolved that the Company shall pay the Cancellation Amount to the Sole Shareholder out of the retained earnings and profits available for distribution (based on the interim accounts of the Company as at 13 October 2015), the share premium and the share capital of the Company.

The Sole Shareholder resolved to instruct the board of managers of the Company to pay the Cancellation Amount to the Sole Shareholder in cash.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to consequently amend the articles of association of the Company to reflect the cancellation of the Class E, F, G, H, I and J shares and in particular article 5.1, article 5.2.3, 5.2.4, 14.3 and the definition of Class Period in article 18 as set out under item B) of the agenda above.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at two thousand seven hundred euro (EUR 2,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg on the aforementioned date.

After reading these minutes the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.



### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois d'octobre, par-devant Nous, Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

TDR Capital Nominees Limited, une limited company anglaise, dont le siège social est situé au 20, Bentinck Street, Londres W1U 2EU, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 04708906, représentée par M. François-Xavier Joyeux, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 12 octobre 2015 (cette procuration devant être enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de Metis Holding S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée le 23 août 2011 par acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2668 du 3 novembre 2011 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 163315.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 26 septembre 2014 par acte de Me Léonie Grethen, précitée, publié au Mémorial numéro 3270 du 6 novembre 2014.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient l'ensemble des neuf cent onze mille deux cent cinquante (911.250) parts sociales émises dans la Société divisées en neuf (9) classes de parts sociales, à savoir des parts sociales des classes A, B, C, E, F, G, H, I et J, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions devaient être adoptées sont les suivants:

#### *Ordre du jour*

A) Approbation de la réduction du capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de neuf cent onze mille deux cent cinquante livres sterling (911.250 GBP) à un montant de trois cent trois mille sept cent cinquante livres sterling (303.750 GBP) par le rachat et l'annulation de:

- cent un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de Classe E;
- cent un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de Classe F;
- cent un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de Classe G;
- cent un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de Classe H;
- cent un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de Classe I; et
- cent un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de Classe J; (les «Parts Sociales Annulées»),

émises dans la Société d'une valeur nominale d'une livre sterling (1 GBP) chacune pour un prix total de rachat de deux cent soixante-et-un millions huit quarante-neuf mille neuf cent trente-deux livres sterling et quarante-et-un pence (261.849.932,41 GBP) tel que calculé en vertu de l'article 5.2.2 des statuts de la Société (le «Montant d'Annulation») devant être payé en numéraire à partir des bénéfices reportés et des bénéfices disponibles à la distribution (sur base des comptes intermédiaires de la Société au 13 octobre 2015), de la prime d'émission et du capital social de la Société; paiement du Montant d'Annulation à l'Associé Unique en numéraire et délégation de pouvoirs concernant le paiement.

B) Sous réserve de l'approbation du point A) ci-dessus, modification en conséquence des articles suivants des statuts de la Société afin de refléter l'annulation des Parts Sociales Annulées:

a. L'article 5.1 des statuts de la Société sera refondu afin qu'il ait la teneur suivante: «Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent trois mille sept cent cinquante livres sterling (303.750 GBP) divisé en trois (3) classes de parts sociales (chacune une «Classe» et ensemble les «Classes»), à savoir cent un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de Classe A; cent un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de Classe B; et cent un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de Classe C avec une valeur nominale d'une livre sterling (1 GBP) chacune.»

b. L'article 5.2.3 des statuts sera refondu afin qu'il ait la teneur suivante: «5.2.3 Chaque Classe de parts sociales donne droit à ses détenteurs au prorata de leur détention dans cette classe, en cas de rachat de cette classe, au Montant Disponible pour la période concernée à laquelle se rapporte la classe conformément au présent articles:

- la période pour les parts sociales de Classe A est la période commençant le 17 août 2011 et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2012 de la Classe A (la «Période de Classe A»);

- la période pour les parts sociales de Classe B est la période commençant le jour qui suit la Période de Classe A et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2013 de la Classe B (la «Période de Classe B»); et

- la période pour les parts sociales de Classe C est la période commençant le jour qui suit la Période de Classe B et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2014 de la Classe C (la «Période de Classe B».)»

c. L'article 5.2.4 des statuts devra être reformulé comme suit: «5.2.4 Si une Classe de parts sociales n'a pas été rachetée et annulée endéans la Période de Classe concernée, les détenteurs de cette classe auront droit, en cas de rachat et d'annulation

de la classe concernée, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui commencera à la date qui suit la dernière Période de Classe (ou, le cas échéant après la Nouvelle Période d'une autre Classe précédent immédiatement celle-ci) et se terminera à la Date des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation de cette Classe de parts sociales, étant entendu que s'il n'existe pas une Date de Comptes Intérimaires pour cette Classe, la Période relative à cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de l'année sociale après la date du début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera le lendemain de la Période de Classe C et les Classes de parts sociales non rachetées et non annulées pendant leur période conformément à l'article 5.2.3. viendront dans l'ordre de la Classe A à la Classe C (dans la mesure où elle n'a pas été rachetée et annulée précédemment).»

d. L'article 14.3 sera refondu afin qu'il ait la teneur suivante: «14.3 Les détenteurs de chaque Classe de Parts Sociales auront le droit, pendant l'existence de la classe de parts sociales concernées, de recevoir un dividende fixe annuel cumulatif préférentiel, payable au rachat et annulation de la classe de part sociale concernée, tel que suit:

- Les détenteurs de Parts Sociales de Classe A auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent alors, puis

- Les détenteurs de Parts Sociales de Classe B auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent alors, puis

- Les détenteurs de Parts Sociales de Classe C auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent alors.»

e. La définition de Période de Classe à l'article 18 sera modifiée afin d'avoir la teneur suivante: «Période de Classe signifie la Période de Classe A, la Période de Classe B et la Période de Classe C.»

Après avoir soigneusement examiné les points ci-dessus, l'Associé Unique a décidé ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'approuver la réduction du capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de neuf cent onze mille deux cent cinquante livres sterling (911.250 GBP) à un montant de trois cent trois mille sept cent cinquante livres sterling (303.750 GBP) par le rachat et l'annulation de:

- cent un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de Classe E;
- cent un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de Classe F;
- cent un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de Classe G;
- cent un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de Classe H;
- cent un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de Classe I; et
- cent un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de Classe J; (les «Parts Sociales Annulées»)

émises dans la Société d'une valeur nominale d'une livre sterling (1 GBP) chacune pour un prix total de rachat de deux cent soixante-et-un millions huit quarante-neuf mille neuf cent trente-deux livres sterling et quarante-et-un pence (261.849.932,41 GBP) (le «Montant d'Annulation») devant être payé en numéraire à partir des bénéfices reportés et des bénéfices disponibles à la distribution (sur base des comptes intérimaires de la Société au 13 octobre 2015), de la prime d'émission et du capital social de la Société; paiement du Montant d'Annulation à l'Associé Unique en numéraire et délégation de pouvoirs concernant le paiement.

L'Associé Unique a décidé que la Société payerait le Montant d'Annulation à l'Associé Unique à partir de la prime d'émission et du capital social de la Société.

L'Associé Unique a décidé de déléguer pouvoirs au conseil de gérance de la Société pour payer le Montant d'Annulation à l'Associé Unique en numéraire.

#### *Seconde résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier en conséquence les statuts de la Société afin de refléter l'annulation des Parts Sociales de Classes E, F, G, H, I et J et notamment les articles 5.1, 5.2.3, 5.2.4, 14.3 et la définition de Période de Classe à l'article 18 tels qu'énoncés au point B) de l'ordre du jour ci-dessus.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à deux mille sept cents euros (EUR 2.700,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, le mandataire de la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: F. X. JOYEUX, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/32914. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015171381/230.

(150189915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

---

**Monterey Holdings S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 93.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Monterey Holdings S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial  
Un mandataire*

Référence de publication: 2015171384/12.

(150188914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

---

**Talk finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 88.106.

Il résulte d'une convention de cession du 8 octobre 2015 à 14h30 que:

1) Monsieur Stéphane DIDIER, demeurant professionnellement à L-8308 CAPELLEN, 83, Parc d'activités, vend 41 parts sociales détenues dans la société TALK FINANCE S.à r.l. à la société GEMCALLA S.A., établie et ayant son siège social à L-8308 CAPELLEN, 83, Parc d'activités, en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, avec effet au 8 octobre 2015.

2) Monsieur Stéphane DIDIER, demeurant professionnellement à L-8308 CAPELLEN, 83, Parc d'activités, ne détient dorénavant plus aucune part sociale dans la société TALK FINANCE S.à r.l., avec effet au 8 octobre 2015.

3) La société GEMCALLA S.A., établie et ayant son siège social à L-8308 CAPELLEN, 83, Parc d'activités, en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, détient dorénavant 41 parts sociales dans la société TALK FINANCE S.à r.l. avec effet au 8 octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015172170/20.

(150190374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**Transcor Global Resources S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 175.880.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2015172168/11.

(150190186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**Syspar, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 24, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 92.125.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
EUROFISC S.A.

Référence de publication: 2015172165/11.

(150189870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**Swiss Life (Luxembourg), Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 22.663.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société, tenue à Strassen le 9 avril 2015*

L'Assemblée Générale des Actionnaires «décide de renouveler le mandat statutaire de réviseur d'entreprise de PricewaterhouseCoopers, ayant son adresse professionnelle à L-2182 Luxembourg 2 rue Gerhard Mercator.

Le renouvellement de ce mandat sera effectif jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à approuver les comptes annuels de l'année se terminant au 31 décembre 2015.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Strassen, le 19 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Swiss Life (Luxembourg)

Société anonyme

Bruno Gossart / Rui Pinto

*Membre du Comité de Direction et Délégué à la Gestion Journalière / Membre du Comité de Direction et Délégué à la Gestion Journalière*

Référence de publication: 2015172164/21.

(150190253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**Swiss Life (Luxembourg), Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 22.663.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale de la Société, tenue à Strassen le 15 octobre 2015*

«L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de Mr. Beat Hubacher de membre du Conseil d'Administration de la Compagnie pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires approuvant les comptes annuels de l'année financière se terminant au 31 décembre 2015.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Strassen, le 19 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Swiss Life (Luxembourg)

Société anonyme

Rui Pinto / Bruno Gossart

*Membre du Comité de Direction, Délégué à la Gestion Journalière / Membre du Comité de Direction, Délégué à la Gestion Journalière*

Référence de publication: 2015172163/19.

(150190253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**Trosberg International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 135.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

TROSBURG INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2015172181/11.

(150190162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**Trigatti Façades S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 3, rue Nicolas Bové.  
R.C.S. Luxembourg B 43.051.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015172179/12.

(150189853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**Trierweiler S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7526 Mersch, 7, allée J.W. Léonard.  
R.C.S. Luxembourg B 84.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015172178/10.

(150190095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**Tomstone, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 123.147.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2015172176/11.

(150190048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**VERSALIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.  
R.C.S. Luxembourg B 200.756.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Actionnaire unique tenue le 14 octobre 2015:*

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Laurent TEITGEN, de son poste d'administrateur de la Société, avec effet immédiat.

Egalement, l'Assemblée décide d'accepter la démission de son poste d'administrateur de la société SECURED INTERNATIONAL TRANSACTIONS SERVICES S.A. (en abrégé SITS S.A.) avec effet immédiat.

2) L'Assemblée décide de nommer aux postes d'administrateurs de la Société, avec effet immédiat, pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire unique de la Société devant se tenir en 2020:

- Monsieur Laurent LELLU, né le 10 Septembre 1972 à Tours, France, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

- Monsieur Nicolo HOREL, né le 17 Janvier 1982 à Fiesole, Italie, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VERSALIS S.A.

Référence de publication: 2015172197/22.

(150190137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**Verim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 50.912.

—  
EXTRAIT

Il conviendra de noter qu'en date du 25 septembre 2015, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Kaliroi Thouas de son poste d'administrateur est acceptée avec effet au 15 octobre 2015.

- Vanessa Barthe, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, est nommée nouvel administrateur avec effet au 15 octobre 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale de 2018.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Référence de publication: 2015172196/14.

(150190202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**International Trading and Investments Holdings S.A. Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 29.742.

—  
EXTRAIT

Les mandats de Nikolai Ahrens, Piotr Nowak et Friedrich Rather en tant qu'administrateurs de classe A, et les mandats de Gabriel Wujek, Marcel Poser et Marek Janicki en tant qu'administrateurs de classe B ont pris fin avec effet au 30 septembre 2015.

Avec effet au 30 septembre 2015 tous les administrateurs de la Société ont été reclassifiés en administrateurs sans désignation de classes.

Il en résulte, que le conseil d'administration de la Société est, avec effet au 30 septembre 2015, composé comme suit:

- Aldona Wejchert, administrateur,

- Toinon Hoss, administrateur,

- Piotr Walter, administrateur,

- Bruno Valsangiacomo, administrateur, et

- Wojciech Kostrzewa, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171948/21.

(150190150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**Interstock Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.232.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Interstock Investments S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015171949/12.

(150190245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**Estelle Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 86.056.

---

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015171866/10.

(150190238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**Eterlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 29.029.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2015*

(...)

«L'assemblée prend acte de la démission le 1<sup>er</sup> septembre 2015 de Monsieur Dirk Jacobs, en tant que Commissaire aux comptes de la société.

L'assemblée décide de nommer comme nouveau Commissaire aux comptes, Monsieur Pieter Vande Kerckhove, domicilié à 1860 Meise (Belgique), Kardinaal Sterckxlaan 90, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015 pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018, statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Karin DUBOIS

*Mandataire*

Référence de publication: 2015171868/19.

(150190030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**ETSL ENGINEERING TECHNICAL SERVICES Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4804 Rodange, 3, rue du Maribor.

R.C.S. Luxembourg B 149.372.

---

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2015171869/10.

(150189951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**Badlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.789.

---

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 15 octobre 2015.*

*Gérants:*

Démission de Monsieur Dennis BOSJE, né le 20 novembre 1965 à Amsterdam, résidant professionnellement au 5 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, et ce avec effet au 15 octobre 2015.

Nomination de Monsieur Bryan ADAMS, né le 5 novembre 1959 à Kingston (Canada), résidant au 5 Apollo Place, SW10 OET, à Londres, (Royaume-Uni) en tant que gérant et ce avec effet au 15 octobre 2015 et ce pour une période indéfinie.

Siège social:

Veillez noter le transfert du siège social au 39 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et ce avec effet au 15 octobre 2015:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

*Pour BADLUX S.à.R.L.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015171750/22.

(150190381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**Berkeley International Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 107.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015171746/10.

(150189875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**Brandenburg Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.466.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du public que lors de l'assemblée générale de la Société tenue en 2014, la société KPMG Luxembourg, aujourd'hui une société coopérative de droit Luxembourgeois, dont le siège social se situe au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B149133, a été nommée au mandat de réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à l'assemblée générale tenue en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 Octobre 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015171747/15.

(150190313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**AZ Electronic Materials Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 156.082.

Afin de bénéficier de l'exemption prévue à l'article 314 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, la Société a déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, à l'appui de ses comptes annuels clos au 31 décembre 2014, déposés préalablement au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg le 20 octobre 2015, les comptes consolidés, le rapport consolidé de gestion ainsi que le rapport de la personne chargée du contrôle de ces comptes, pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 de la société Merck KGaA (ci-après «Merck»), une société en commandite par actions (Kommanditgesellschaft auf Aktien), constituée selon le droit allemand, ayant son siège social à Frankfurter, Str. 250 D-64293 Darmstadt (Allemagne), immatriculée au Registre de Commerce auprès du tribunal d'instance (Amtsgericht) de Darmstadt sous le numéro HR B 6164 et consolidant la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 20 octobre 2015.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015171745/21.

(150189835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**Auto Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 19, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 129.834.

---

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le Gérant*

Référence de publication: 2015171740/11.

(150190032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**Avesta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.197.

---

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

*Pour AVESTA S.A.*

Référence de publication: 2015171741/11.

(150190382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**Auto Lease United S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5376 Übersyren, 25, rue de Beyren.

R.C.S. Luxembourg B 184.993.

---

La société PARTNERS SERVICES, ici représentée par son administrateur délégué, vous informe de sa démission immédiate de son mandat de commissaire aux comptes

La démission prendra effet à partir du 16 octobre 2015.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

PARTNERS SERVICES

Signature

Référence de publication: 2015171739/13.

(150189948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**Aurora Realisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 132.757.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 15 octobre 2015, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée AURORA REALISATION S.à r.l., dont le siège social à L-1621 Luxembourg, 24 rue des Genêts, a été dénoncé en date du 2 avril 2010.

Pour extrait conforme

Maître Ersan ÖZDEK

*Le liquidateur / Avocat*

Référence de publication: 2015171737/14.

(150188194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

---

**Baumard Investissements Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 80.501.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

BAUMARD INVESTISSEMENTS S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015171751/13.

(150190190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

**Vatos Streetfood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3899 Foetz, 121, rue Théodore de Wacquant.

R.C.S. Luxembourg B 200.792.

## STATUTS

L'an deux mil quinze, le vingt-deux septembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Ronell Wenceslao NATALICIO, Sales account manager, né à Calumpit (Philippines), le 9 octobre 1986, demeurant à L-4340 Esch-sur-Alzette, 38a, rue de l'Usine.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite, et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «VATOS STREETFOOD S.à r.l.».

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Mondercange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par décision de l'associé unique ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration.

Cette activité pourra notamment être exercée dans le cadre de manifestations privées et/ou publiques, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En général, elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, liées directement ou indirectement à son objet, susceptibles de permettre son extension ou son développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-€) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par l'associé unique, Monsieur Ronell Wenceslao NATALICIO, Sales account manager, L-4340 Esch sur Alzette, 38a, rue de l'Usine, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate moyennant certificat bancaire.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** L'associé unique est libre de céder ses parts.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'associé unique ou d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

#### **Gérance - Assemblée générale**

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 12.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés. Les décisions de l'associé unique prises dans ce domaine sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès verbal ou établis par écrit. Ceci ne vise pas les opérations courantes conclues dans les conditions normales.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

#### **Année sociale - Bilan**

**Art. 14.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 15.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Disposition générale**

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à EUR 1.000,-.

#### *Décisions de l'Associé Unique*

Les statuts de la société ainsi été arrêtés, le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est fixée à L-3899 Foetz, 121, rue Théodore de Wacquant.

2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Gérant technique: Monsieur Antonio FERNANDES GUEDES, né à Esch-sur-Alzette, le 18 septembre 1979, demeurant à L-3899 Foetz, 121, rue Theodore de Wacquant.

- Gérant administratif: Monsieur Ronell Wenceslao NATALICIO, prénommé, né à Calumpit (Philippines), le 9 octobre 1986, demeurant à L-4340 Esch sur Alzette, 38a, rue de l'Usine.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: NATALICIO, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/31760. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171652/109.

(150190129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

**Vauban Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 10, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 75.531.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 12 août 2015, les décisions suivantes:

- Nomination de Monsieur Georges Mathias F.J. LENTZ, né le 28 octobre 1949 à Luxembourg, demeurant à L-2338 Luxembourg, 3, rue Plaetis, en tant qu'administrateur et administrateur délégué de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale de 2021;

- Nomination de Monsieur Laurent LAFOND, né le 21 août 1967 à Suresnes (France), demeurant à L-1160 Luxembourg, 32, boulevard d'Avranches, en tant qu'administrateur et administrateur délégué de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale de 2021;

- Nomination de Monsieur Mathias LENTZ, né le 19 décembre 1981 à Luxembourg, demeurant à L-2338 Luxembourg, 3, rue Plaetis, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale de 2021;

- Nomination de Monsieur Marc LAUER, né le 26 juin 1976 à Thionville (France), demeurant L-2359 Luxembourg, 38, rue Camille Polfer, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale de 2021.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171653/22.

(150189385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

**Wedco One (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.508,00.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 145.187.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of September.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, Wedco Global Ventures LLP, a limited liability partnership formed under the laws of England and Wales, having its principal place of business at 3 Queen Caroline Street, Hammersmith, London, W6 9PE, United Kingdom, acting as general partner of Wedco Global Ventures Three LP, a limited partnership formed under the laws of England and Wales, having its principal place of business at 3 Queen Caroline Street, Hammersmith, London, W6 9PE, United Kingdom (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy.

Said proxy signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. The appearing party is currently the sole shareholder of Wedco One (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 55, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145.187 (the "Company"), incorporated by a notarial deed by Maître Jean-Joseph Wagner, notary in Sanem, enacted on 3 March 2009, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 690 on 31 March 2009. The articles of association of the Company were lastly amended by a notarial deed of Maître Francis Kessler, then notary in Esch-sur-Alzette, enacted on 8 August 2014.

II. The share capital of the Company currently amounts to EUR 12,508 (twelve thousand five hundred eight Euro) represented by 12,508 (twelve thousand five hundred eight) shares with a nominal value for each share of EUR 1 (one Euro).

III. The appearing person, as Sole Shareholder, expressly declares to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect.

IV. The appearing person, as liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company towards third parties have been settled and that provisions have been set up to cover the payment of (i) legal fees to be invoiced, (ii) tax consulting fees (filing of CIT returns) and (iii) notary expenses in relation with the liquidation; the Sole Shareholder acknowledges that these provisions will be taken on by it together with any debt owed to affiliates of the Company.

V. The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to the Sole Shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those currently unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be done and closed.

VI. The Sole Shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company for the performance of their mandate as of today.

VII. The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years in Luxembourg at the former registered office of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour de septembre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

L'associé unique de la Société, Wedco Global Ventures LLP, une société en commandite, constituée selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant le siège de son activité au 3 Queen Caroline Street, Hammersmith, Londres, W6 9PE, Royaume-Uni, agissant en tant qu'associé commandité de Wedco Global Ventures Three LP, une société en commandite constituée selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant le siège de son activité au 3 Queen Caroline Street, Hammersmith, Londres, W6 9PE, Royaume-Uni (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement au 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant représenté par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est actuellement l'associé unique de Wedco One (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 55, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.187 (la «Société»), constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire à Sanem, en date du 3 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 690 en date du 31 mars 2009. Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, alors notaire à Esch-sur-Alzette reçu le 8 août 2014.

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à 12.508 EUR (douze mille cinq cent huit Euros) représenté par 12.508 (douze mille cinq cent huit) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

III. Le comparant, en qualité d'Associé Unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat.

IV. Le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que le passif connu de la Société vis-à-vis des tiers est réglé et que des provisions ont été constituées pour assurer le règlement des (i) frais légaux devant être facturés, (ii) frais de conseils fiscaux (établissement des déclarations d'impôt sur le revenu des collectivités) et (iii) frais de notaire en relation avec la liquidation; l'Associé Unique reconnaît qu'il devra prendre en charge ces provisions ainsi que toute dette due aux sociétés affiliées de la Société.

V. L'activité de la Société a cessé et l'Associé Unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle; partant la liquidation de la Société est à considérer comme terminée et clôturée.

VI. L'Associé Unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

VII. Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent  
Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 septembre 2015. Relation: EAC/2015/21950. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015171659/100.

(150189673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

**Melb Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg,

Référence de publication: 2015171404/10.

(150189513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

**Nordic Lime Street Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 170.671.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of the month of September,

Before Us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Moorgarth Holdings (Luxembourg) S.à r.l., (société à responsabilité limitée) a limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.358 (the "Sole Shareholder")

The appearing party is here represented by Mrs. Khadigea Klingele, senior legal counsel, professionally residing in Mondorf-les-Bains (the "Proxy-holder"),

by virtue of a power of attorney under private seal given to her in Luxembourg on 29 September 2015,

which power of attorney, after having been signed “ne varietur” by the Proxy-holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The Sole Shareholder has requested the attorney to state that it is the sole shareholder of Nordic Lime Street Lux S.à r.l. (société à responsabilité limitée), a private limited liability company under Luxembourg laws, with registered office in 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under section B and number 170.671 (the “Company”). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, dated 20 July 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2239 of 8 September 2012. The articles of association of the Company have been at least modified pursuant to a notarial deed of Maître Martine Schaeffer, acting in replacement of Maître Marc Loesch, notary residing in Luxembourg, dated 28 August 2015, which publication in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, is pending.

The Proxy-holder declared and requested the notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds 11,000 shares with a nominal value of one British pound (GBP 1) each, representing the entire share capital of eleven thousand British pounds (GBP 11,000.-) of the Company. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the meeting. Decisions can thus be validly taken on all items of the agenda.

II. The items of the agenda of the meeting on which resolutions are to be passed are as follows:

1.- Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

2.- Discharge of the managers of the Company for the performance of their respective mandates.

3.- Approval of the opening liquidation balance sheet of the Company.

4.- Appointment of Sporagnium Limited, incorporated in the British Virgin Islands on 22 September 2004, with registration number 615637 and registered address at 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, British Virgin Islands, as the liquidator of the Company (the “Liquidator”).

5.- Granting the Liquidator the widest powers set forth in articles 144 and seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the “1915 Law”) and the articles of association of the Company, empowering the Liquidator, among other things, to realise the asset and pay the liabilities of the Company for the purposes of winding up the affairs of the Company; to make, in the sole discretion of the Liquidator, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) including the making of any interim liquidation distribution to the Sole Shareholder.

6.- Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to discharge the managers of the Company for the performance of their respective mandates.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the opening liquidation balance sheet of the Company.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Sporagnium Limited, incorporated in the British Virgin Islands on 22 September 2004, with registration number 615637 and registered address at 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, British Virgin Islands, as the liquidator of the Company, (the “Liquidator”).

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant the Liquidator the widest powers set forth in articles 144, and seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 and the articles of association of the Company and the Liquidator is therefore empowered, among other things, to realise the asset and pay the liabilities of the Company for the purposes of winding up the affairs of the Company and in the sole discretion of the Liquidator, to make advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) including the making of any interim liquidation distribution to the Sole Shareholder.

### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand six hundred Euros (EUR 1,600.-).

### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de septembre,

Par-devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Moorgarth Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.358 (l'“Associée Unique”)

La partie comparante est ici représentée par Madame Khadigea Klingele, juriste sénior, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains (le “Mandataire”),

en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée à Luxembourg le 29 septembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

L'Associée Unique a prié le notaire instrumentant d'acter qu'elle est l'associée unique de Nordic Lime Street Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 170.671 (la “Société”). La Société a été constituée selon acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2239 du 8 septembre 2012. Les Statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, agissant en remplacement de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 août 2015, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, est pendante.

Le mandataire a déclaré et prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associée Unique détient les 11.000 parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling chacune (GBP 1), représentant l'entièreté du capital social de onze mille Livres Sterling (GBP 11.000.-) de la Société. L'intégralité du capital social de la Société étant représentée lors de la présente assemblée, l'Associée Unique se considère comme valablement convoquée et déclare avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable et renonce, par conséquent, à tous les droits et formalités liés à la convocation de l'assemblée. Des décisions pourront par conséquent être prises valablement au sujet de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

II. Les points de l'ordre du jour de cette assemblée sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Décharge à donner aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
- 3.- Approbation du bilan d'ouverture de la liquidation de la Société.

4.- Nomination de Sporagnium Limitée, constituée aux Iles Vierges Britanniques le 22 septembre 2004, inscrite sous le numéro d'enregistrement 615637 et ayant son siège social à 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Iles Vierges Britanniques, en tant que Liquidateur de la Société (le “Liquidateur”).

5.- Conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges définis aux articles 144 et suivants de la Loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la “Loi 1915”) ainsi que les statuts de la Société, autorisant le Liquidateur, entre autres, à réaliser l'actif et régler le passif de la Société dans le but de liquider les affaires de la Société; effectuer, en sa seule discrétion de Liquidateur, des avances en numéraire ou en nature sur le boni de liquidation, incluant toute distribution provisoire résultant de la liquidation à l'Associée Unique.

6.- Divers.

III. L'Associée Unique prend les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associée Unique décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire



*Deuxième résolution*

L'Associée Unique décide de donner décharge aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

*Troisième résolution*

L'Associée Unique décide d'approuver le bilan d'ouverture de liquidation de la Société

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer Sporagnium Limitée, constituée aux Iles Vierges Britanniques le 22 septembre 2004, inscrite sous le numéro d'enregistrement 615637 et ayant son siège social à 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Iles Vierges Britanniques, en tant que Liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges définis aux articles 144 et suivants de la Loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi 1915") ainsi que les statuts de la Société, autorisant le Liquidateur, entre autres, à réaliser l'actif et régler le passif de la Société dans le but de liquider les affaires de la Société; effectuer, en sa seule discrétion de Liquidateur, des avances en numéraire ou en nature sur le boni de liquidation, incluant toute distribution provisoire résultant de la liquidation à l'Associée Unique.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600.-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même parties comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Mondorf-les-Bains, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 7 octobre 2015. GAC/2015/8520. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171425/154.

(150189790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

---

**LMD German Investments, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 141.012.

—  
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 19 octobre 2015, a nommé comme nouveau gérant:

- Monsieur Laurent BREULET, COO, Senior Vice Président EFG Bank (Luxembourg) S.A., demeurant professionnellement au 14, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, aux fonctions de gérant de catégorie B.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

*Pour LMD GERMAN INVESTMENTS*

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015171348/16.

(150189409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

---

**LSREF3 Lion Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 28.241.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 188.681.

—  
In the year two thousand and fifteen on the ninth day of October,  
before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796 (the "Sole Shareholder"),

represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 8 October 2015.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSREF3 Lion Investments S.à r.l., registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 188681, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company") and incorporated under its initial name LSREF3 Lux Investments IX S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary dated 11 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) dated 24 July 2014 number 1929 and amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 13 May 2015, published in the Mémorial C dated 15 July 2015 number 1741.

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by 228,052 (two hundred twenty-eight thousand fifty-two) shares is held by the Sole Shareholder.

2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

3. The agenda of the meeting is as follows:

A. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 265,000.- (two hundred sixty-five thousand euro) so as to reduce it from its current amount of EUR 28,506,500.- (twenty-eight million five hundred six thousand five hundred euro) to an amount of EUR 28,241,500.- (twenty-eight million two hundred forty-one thousand five hundred euro) by way of (a) the cancellation of 2,120 (two thousand one hundred twenty) ordinary shares (the Cancelled Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value of EUR 265,000.- (two hundred sixty-five thousand euro) and (b) the reimbursement to the Sole Shareholder of an aggregate amount of EUR 265,000.- (two hundred sixty-five thousand euro).

B. As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 28,241,500.- (twenty-eight million two hundred forty-one thousand five hundred euro) represented by 225,932 (two hundred twenty-five thousand nine hundred thirty-two) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."

C. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the change proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to

(a) decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 265,000.- (two hundred sixty-five thousand euro) to reduce it from its current amount of EUR 28,506,500.- (twenty-eight million five hundred six thousand five hundred euro) represented by 228,052 (two hundred twenty-eight thousand fifty-two) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, to an amount of EUR 28,241,500.- (twenty-eight million two hundred forty-one thousand five hundred euro), represented by 225,932 (two hundred twenty-five thousand nine hundred thirty-two)

ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 2,120 (two thousand one hundred twenty) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value of EUR 265,000.- (two hundred sixty-five thousand euro), and as a result thereof,

(b) reimburse to the Sole Shareholder an aggregate amount of EUR 265,000.- (two hundred sixty-five thousand euro).

As a consequence of the above-resolved share capital decrease, the Sole Shareholder now holds 225,932 (two hundred twenty-five thousand nine hundred thirty-two) ordinary shares of the Company.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to be read henceforth as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 28,241,500.- (twenty-eight million two hundred forty-one thousand five hundred euro) represented by 225,932 (two hundred twenty-five thousand nine hundred thirty-two) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the change resolved above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le neuf octobre,  
par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,  
a comparu

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business-Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, Grand-Duché de Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 octobre 2015.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée LSREF3 Lion Investments S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188681, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg (la Société), constituée sous son nom initial LSREF3 Lux Investments IX S.à r.l. suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 11 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) du 24 juillet 2014, numéro 1929 et modifié pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire en date du 13 mai 2015, publié au Mémorial C du 15 juillet 2015, numéro 1741.

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social, représentée par 228.052 (deux cent vingt-huit mille cinquante-deux) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.

2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

3. L'ordre du jour est le suivant:

A. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 265.000.- (deux cent soixante-cinq mille euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 28.506.500.- (vingt-huit millions cinq cent six mille cinq cents euros) à un montant de EUR 28.241.500.- (vingt-huit millions deux cent quarante et une mille cinq cents euros), par le biais (a) de l'annulation de 2.120 (deux mille cent vingt) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Annulées), ayant une valeur

nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant une valeur nominale globale de EUR 265.000,- (deux cent soixante-cinq mille euros) et ainsi (b) du remboursement à l'Associé d'un montant total de EUR 265.000,- (deux cent soixante-cinq mille euros).

B. En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 28.241.500,- (vingt-huit millions deux cent quarante et une mille cinq cents euros), représenté par 225.932 (deux cent vingt-cinq mille neuf cent trente-deux) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

C. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter le changement proposé ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulés dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

L'Associé Unique, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide

(a) de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 265.000,- (deux cent soixante-cinq mille euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 28.506.500,- (vingt-huit millions cinq cent six mille cinq cents euros), représenté par 228.052 (deux cent vingt-huit mille cinquante-deux) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 28.241.500,- (vingt-huit millions deux cent quarante et une mille cinq cents euros) représenté par 225.932 (deux cent vingt-cinq mille neuf cent trente-deux) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation 2.120 (deux mille cent vingt) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant une valeur nominale globale de EUR 265.000,- (deux cent soixante-cinq mille euros) et ainsi,

(b) rembourser à l'Associé Unique un montant global EUR 265.000,-(deux cent soixante-cinq mille euros).

Suite à la diminution de capital décidée ci-dessus, l'Associé Unique détient maintenant 225.932 (deux cent vingt-cinq mille neuf cent trente-deux) parts sociales ordinaires de la Société.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui sera désormais lu comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 28.241.500,- (vingt-huit millions deux cent quarante et une mille cinq cents euros), représenté par 225.932 (deux cent vingt-cinq mille neuf cent trente-deux) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter le changement effectué ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulés dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 13 octobre 2015. 2LAC/2015/22972. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171356/163.

(150190009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

---

**Société Immobilière du Kiem, Société Anonyme.**

Siège social: L-1933 Luxembourg, 1, rue Siggy vu Letzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 32.364.

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf septembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOCIETE IMMOBILIERE DU KIEM", avec siège social à L-1933 Luxembourg, 1, rue Siggy vu Letzebuerg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 29 novembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 175 en 1990 à la page 8371. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Ingrid LAFOND, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur René LOUTZ, retraité, demeurant à L-1933 Luxembourg, 1, rue Siggy vu Letzebuerg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Constatation de l'augmentation de capital intervenue en date du 12 septembre 2001 conformément à l'extrait de l'assemblée générale en annexe;

2. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à CENT VINGT CINQ MILLE EUROS (EUR 125.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-). »;

3. Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Suite à la conversion en euros de la devise d'expression, l'assemblée générale CONSTATE que le capital social a été augmenté à concurrence d'un montant de mille cinquante trois euros et vingt-quatre cents (EUR 1.053,24) pour le porter à un montant de CENT VINGT CINQ MILLE EUROS (EUR 125.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-), par incorporation de résultats reportés au 31 décembre 2000, conformément à l'extrait de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 12 septembre 2001, dont copie en annexe.

*Deuxième résolution*

Consécutivement à la résolution précédente, l'assemblée générale DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à CENT VINGT CINQ MILLE EUROS (EUR 125.000,-) divisé par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-). »

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ neuf cent cinquante-cinq euros (955,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. DECKER, I. LAFOND, R. LOUTZ, A. SULKOWSKI, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/31605. Reçu soixante-quinze euros 75,- EUR.

*Le Receveur (signé): Paul MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171585/62.

(150188899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

---

**Sistersorg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 176.480.

L'an deux mille quinze, le premier octobre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

1) Luxsorg S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 172.834, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen;

2) Monsieur Laurent GROSMAN, administrateur de sociétés, né le 13 février 1962 à Saint-Cloud (France), demeurant à 77 Chelsea Manor Street, Chelsea, SW3 5QP Londres (Grande-Bretagne);

3) Monsieur Marc GROSMAN, administrateur de sociétés, né le 21 octobre 1954 à Paris (France), demeurant à 18, rue de la Vallée, B-1050 Bruxelles (Belgique);

Tous trois ici représentés par Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu de trois procurations sous seing privé datées du 30 septembre 2015.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée Sistersorg S.à r.l., constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 4 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1331, du 5 juin 2013. Les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant en date du 17 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 481, du 21 février 2014.

Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant total de deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent trente-quatre euros (2.497.534,-EUR), afin de le porter de son montant actuel de trois cent cinquante et un mille euros (351.000,-EUR) à un montant de deux millions huit cent quarante-huit mille cinq cent trente-quatre euros (2.848.534,-EUR) par la création de cent quatre-vingt-douze mille cent dix-huit (192.118) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de treize euros (13,-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription et libération*

La Société anonyme Luxsorg S.A., prénommée, représentée comme dit-est, déclare souscrire la totalité des nouvelles parts sociales et les libérer intégralement par l'apport en nature d'une créance qu'elle détient contre la Société, pour un montant de deux millions cinq cent quarante-deux mille huit cent quatre-vingt-quatre euros et vingt-quatre cents (2.542.884,24 EUR). L'existence et la valeur de cet apport sont acceptées par la Société qui confirme que cet apport en nature est à sa disposition.

Les comparants déclarent que cet apport est réparti comme suit:

- Le montant de deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent trente-quatre euros (2.497.534 EUR) est affecté au compte capital de la société.

- Le montant de quarante-cinq mille trois cent quarante-six euros et cinquante-neuf cents (45.346,59 EUR) est affecté au compte prime d'émission de la société.

- Le montant de trois euros et soixante-cinq cents (3,65 EUR) est affecté au paiement d'une soulte envers Luxsorg S.A., pré-qualifiée.

*Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- Un état comptable au 30 septembre 2015 de la Société;
- Une déclaration d'apport de l'associée Luxsorg S.A. certifiant qu'elle est propriétaire de l'actif apporté.
- Une déclaration du conseil de gérance de la Société.

*Deuxième résolution*

Les associés décident dès lors de modifier comme suit l'article 6 des statuts de la Société:

L'article 6 est remplacé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital est fixé à deux millions huit cent quarante-huit mille cinq cent trente-quatre euros (2.848.534,-EUR) représenté par deux cent dix-neuf mille cent dix-huit (219.118) parts sociales d'une valeur nominale de treize euros (13,-EUR) chacune, entièrement libérées.

*Frais*

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ deux mille sept cent quinze Euros (2.715,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-L. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/31609. Reçu soixante-quinze euros 75,- EUR

*Le Receveur (signé):* Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171581/71.

(150189753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

---

**Sitcom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.256.

---

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171582/10.

(150189574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

---

**Six Payment Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 29.697.

---

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société en date du 26 mai 2015*

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de:

- Monsieur Niklaus Santschi, avec effet au 24 avril 2015,
- Monsieur Mirko Thomas Oberholzer avec effet au 26 mai 2015

en tant qu'administrateurs de la Société.

L'Assemblée Générale a renouvelé le mandat de Monsieur Thomas Frommherz en tant qu'administrateur de la Société.

Compte-tenu des résolutions ci-dessus, Monsieur Thomas Frommherz est dorénavant administrateur unique de la Société.

Le mandat de l'administrateur unique expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

*Pour Six Payment Services (Luxembourg) S.A.*

*Un mandataire autorisé*

Référence de publication: 2015171583/19.

(150189283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

---

**Société Financière et de Participations Immobilières S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 57.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015171584/9.

(150189362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

---

**Spoletto S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 40.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SPOLETO S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015171600/11.

(150189680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

---

**Software Development Services SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8422 Steinfort, 86, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 53.745.

Lors de l'assemblée générale du 17 avril 2015 les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs et ce jusqu'au 31/12/2016:

1. Mme Christiane SCHLECHTER, né le 08/08/1952 à Manono, République démocratique du Congo, demeurant à L-4247 Esch/Alzette, 21, rue de Mondercange.

2. M. Thomas DIDIER, né le 07/12/1958 à Bruxelles, Belgique, demeurant à B-6747 Attert, 345, rue du Bois de Loo.

L'assemblée prolonge jusqu'au 31/12/2016 les mandats suivants:

*Administrateur:*

M. Alain DELAHAYE, né le 10/07/1949 à Saint-Mard, Belgique, demeurant à L-8422 Steinfort, 86, rue de Hobscheid.

*Commissaire aux comptes:*

Sarnia S.à r.l., RCSL B-33623, établie à L-8383 Koerich, 23, rue Principale.

Steinfort, le 17/04/2015.

Software Development Services SA

Référence de publication: 2015171590/19.

(150189670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

---

**Tristate Trinnovation IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 200.772.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of October.

Before us, Maître Jacques Kessler, notary residing at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:



Elite Fashion (Hong Kong) Limited, a company incorporated under the law of Hong Kong, having its registered office at 5/F., 66-72 Lei Muk Road, Kwai Chung, New Territories, Hong Kong, registered with the Hong Kong Trade and Companies Register under number 851162,

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally at 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party represented as stated above has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the private limited liability company is "Tristate Trinovation IP S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant securities interest in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights, included (not limited) patents, licenses and image rights, as well as rights deriving therefrom and supplementing them, of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, included (not limited) patents, licenses and image rights, as well as rights deriving therefrom and supplementing them, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and intellectual property rights, included (not limited) patents, licenses and image rights, as well as rights deriving therefrom and supplementing them, managed and developed.

3.4. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several members.

## II. Capital - Corporate units

### Art. 5. Capital.

5.1. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) corporate units in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The corporate capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Corporate units.

6.1. The corporate units are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per corporate unit. In case of joint ownership on one or several corporate unit(s) the members shall designate one (1) owner by corporate unit.

6.2. Corporate units are freely transferable among members.

Where the Company has a sole member, corporate units are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one member, the transfer of corporate units (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the members representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

The transfer of corporate units by reason of death to third parties must be approved by the members representing at least three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A corporate unit transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of members is kept at the registered office and may be examined by each member upon request.

6.4. The Company may redeem its own corporate units provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's corporate capital.

## III. Management - Representation

### Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the members, which sets the term of their office. The managers need not be members.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the members.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board"). The member(s) may decide to qualify the appointed managers as category A managers (the "Category A Managers") and category B managers (the "Category B Managers").

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the member(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one Category A Manager and one Category B Manager in the case that the member (s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one vote of a Category A Manager and one vote of a Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers.

(vi) The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the managers present.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting will be dated as at the date of the holding. The decision will also be valid as the date of the holding. The minutes will be signed later by the manager participating to the Board by such means.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the “Managers Circular Resolutions”), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any Manager or by the joint signature of any Category A Manager and any Category B Manager of the Company in the case that the member(s) has (have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers or by the joint signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.1. (ii) and 8.3 (ii) of these Articles.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

### Art. 9. Sole manager.

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Member(s)

### Art. 11. General meetings of members and Members circular resolutions.

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the members are adopted at a general meeting of members (the “General Meeting”) or by way of circular resolutions (the “Members Circular Resolutions”) in case the number of members of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Members Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the members, in accordance with the Articles. In such case, each Member shall give his vote in writing. If passed, Members Circular Resolutions are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each corporate unit entitles to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The members are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or members representing more than one-half (1/2) of the corporate capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all members at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the members are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A member may grant a written power of attorney to another person, whether or not a member, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Members Circular Resolutions are passed by members owning more than one-half (1/2) of the corporate capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the members are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Members Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of members owning at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a member's commitment in the Company require the unanimous consent of the members.

**Art. 12. Sole member.**

12.1. Where the number of members is reduced to one (1), the sole member exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the members and the General Meeting or to Members Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole member or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole member are recorded in minutes or drawn up in writing.

**V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision****Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1<sup>st</sup>) of January of each year and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and members towards the Company.

13.3. Each member may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Members Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a "Business Day"), on the next following Business Day at the same time and place.

**Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.**

14.1. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be members.

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises), when so required by law.

14.3. The members appoint the statutory auditor (commissaire aux comptes), if any and independent auditor (réviseur d'entreprises), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire aux comptes) and the independent auditor (réviseur d'entreprises) may be reappointed.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The members determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other available reserves (including share premium) are available for distribution; and

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.

**VI. Dissolution - Liquidation****Art. 16.**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the members, adopted by one-half (1/2) of the members holding three-quarters (3/4) of the corporate capital. The members appoint one or several liquidators, who need not be members, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the members, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the members in proportion to the corporate units held by each of them.

**VII. General provisions****Art. 17.**

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Members Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Members Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waiver provisions of the law, any agreement entered into by the members from time to time.

#### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2015.

#### *Subscription and Payment*

Elite Fashion (Hong Kong) Limited, pre-named, subscribes all the twelve thousand and five hundred (12,500) corporate units.

The amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

All the twelve thousand five hundred (12,500) corporate units have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500) is now at the free disposal of the Company.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 1,500.- euro.

#### *Resolutions of the sole member*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

a.- Kin Chung Peter Wang, born in Hong Kong, on October 5<sup>th</sup>, 1953, with professional address at 5/F., 66-72 Lei Muk Road, Kwai Chung, New Territories, Hong Kong, as manager A of the Company.

b.- King Lun Paulina Au, born in Hong Kong, on October 19<sup>th</sup>, 1969, with professional address at 5/F., 66-72 Lei Muk Road, Kwai Chung, New Territories, Hong Kong, as manager A of the Company.

c.- Patrice Gallasin, born in Villers-Semeuse, France, on December 9<sup>th</sup>, 1970, with professional address at 70, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as manager B of the Company.

2. The registered office of the Company is set at 70, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Pétange, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le neuf octobre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grandduché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Elite Fashion (Hong Kong) Limited, une société constituée sous les lois de Hong Kong, ayant son siège social à 5/F., 66-72 Lei Muk Road, Kwai Chung, New Territories, Hong Kong, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Hong Kong sous le numéro 851162

ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement à 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme établi ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société à responsabilité limitée est " Tristate Trinovation IP S.à r.l." (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

### Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle pourra créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Elle pourra également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute nature, incluant (sans limitation) les brevets, licences et droits à l'image, ainsi que droits pouvant découler de ou compléter ces derniers, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute nature, incluant (sans limitation) les brevets, licences et droits à l'image, ainsi que droits pouvant découler de ou compléter ces derniers, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur et assurer la gestion de ces titres et droits de propriété intellectuelle de toute nature, incluant (sans limitation) les brevets, licences et droits à l'image, ainsi que droits pouvant découler de ou compléter ces derniers.

3.4. La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société pourra, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui sembleront nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

### Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»). Les associés peuvent décider de nommer les gérants en tant que gérant(s) de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et gérant(s) de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

##### **8.1 Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut (peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

##### **8.2 Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants, ou les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et 8.3

(ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

### Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

#### 11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Dans un tel cas, chaque associé doit donner son vote par écrit. Si elles sont adoptées, les Résolutions Circulaires des Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

### Art. 12. Associé unique.

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.



12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

### Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «Jour Ouvrable»), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

### Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

### Art. 17.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

*Souscription et Libération*

Elite Fashion (Hong Kong) Limited, prénommée, souscrit toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Le montant de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) est dès à présent à disposition de la Société.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.500,- euros.

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a.- Kin Chung Peter Wang, né à Hong Kong, le 5 octobre 1953, ayant son adresse professionnelle au 5/F., 66-72 Lei Muk Road, Kwai Chung, New Territories, Hong Kong, comme gérant de catégorie A de la Société.

b.- King Lun Paulina Au, née à Hong Kong, le 19 octobre 1969, ayant son adresse professionnelle au 5/F., 66-72 Lei Muk Road, Kwai Chung, New Territories, Hong Kong, comme gérant de catégorie A de la Société.

c.- Patrice Gallasin, né à Villers-Semeuse, France, le 9 décembre 1970, demeurant à 70, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) comme gérant de catégorie B de la Société.

2. Le siège social de la Société est établi au 70, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, FAIT ET PASSÉ, à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 octobre 2015. Relation: EAC/2015/23852. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff.* (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015171614/537.

(150189596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

**Turais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 64.100,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 133.972.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of July.

Before Us, Maître Marc Loesch, civil law notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Mr Nathanael Weitzberg, born on 2 October 1950 in Strangnäs, Sweden, residing at Banérgatan 5 Lgh 1402, 114 56 Stockholm, Sweden,

here represented by Ms Rita Marsico, residing professionally in Luxembourg-Findel,

by virtue of a proxy under private seal given in Stockholm, on 13 July 2015.

I. The said proxy, after being signed ne varietur shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing person declares being the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of Turais S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 133.972 (the “Company”).

III. The Company has been incorporated by a deed of Maître Schaeffer, civil law notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 21 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3011 of 28 December 2007.

IV. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on 31 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1037 of 23 April 2014.

V. The shares held by the Sole Shareholder represent 100% of shares having the right to vote, the right to vote attached to one hundred twenty-eight (128) class I preferred shares of the Company, with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, held by the Company being currently suspended.

VI. The appearing person, represented as above mentioned, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. Acknowledgement of the repurchase by the Company of one-hundred twenty-eight (128) class I preferred shares, with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each (the “Class I Preferred Shares”);

2. Decrease of the share capital of the Company by an amount of six thousand four hundred Euro (EUR 6,400.-) in order to bring it from its current amount of seventy thousand five hundred Euro (EUR 70,500.-) to sixty four thousand one hundred Euro (EUR 64,100.-) through the cancellation of one hundred twenty-eight (128) Class I Preferred Shares held by the Company in its own share capital;

3. Subsequent amendment of Article 8 and Article 10 of the articles of association of the Company, as amended (the “Articles”) in order to delete the reference to the Class I Preferred Shares.

The appearing person, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to ACKNOWLEDGE the repurchase of all of the Class I Preferred Shares.

*Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to APPROVE the decrease of the share capital of the Company by an amount of six thousand four hundred Euro (EUR 6,400.-) in order to bring it from its current amount of seventy thousand five hundred Euro (EUR 70,500.-) to sixty-four thousand one hundred Euro (EUR 64,100.-) through the cancellation of one hundred twenty-eight (128) Class I Preferred Shares held by the Company in its own share capital;

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend article 8 of the Articles which shall now read as follows (version in English) and to delete article 10.3.9:

- Article 8 of the Articles, which shall forthwith be read as follows:

“**Art. 8.** The Company's capital is set at sixty-four thousand one hundred Euro (EUR 64,100), represented by two hundred fifty-eight (258) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), one hundred twenty-eight (128) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), one hundred twenty-eight (128) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), one hundred twenty-eight (128) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), one hundred twenty-eight (128) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares"), one hundred twenty-eight (128) class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares"), one hundred twenty-eight (128) class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares"), one hundred twenty-eight (128) class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares"), one hundred twenty-eight (128) class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares") and together with the Class A Preferred Shares, Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares (the "Preferred Shares") and together with the Ordinary Shares (the “Shares”), being a total of one thousand two-hundred eighty-two (1282) shares of a nominal value EUR 50,- (fifty euro) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the present articles.”

As a consequence of the deletion of the article 10.3.9, the Sole Shareholder RESOLVES to renumber the last paragraph of article 10.3., i.e. article 10.3.10, into article 10.3.9.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

### *Declaration*

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Findel (Grand Duchy of Luxembourg), on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le quinze juillet.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

#### A COMPARU:

Monsieur Nathanael Weitzberg, né le 2 octobre 1950 à Strangnäs, Suède, demeurant à Banérgatan 5 Lgh 1402, 114 56 Stockholm, Suède

ici représenté par Madame Rita Marsico, demeurant professionnellement à Luxembourg-Findel, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Stockholm, le 13 juillet 2015.

I. Cette procuration, après avoir été signée «ne varietur», restera annexée au présent acte pour être soumises à l'enregistrement.

II. Le comparant déclare être l'associé unique (l'«Associé Unique») de Turais S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.972 (la «Société»).

III. La Société a été constituée suivant acte de Maître Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3011 daté du 28 décembre 2007.

IV. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 31 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1037 daté du 23 avril 2014.

V. Les parts sociales détenues par l'Associé Unique représentent 100% des parts sociales ayant le droit de vote, le droit de vote attaché aux cent vingt-huit (128) parts sociales préférentielles de classe I, d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, détenues par la Société étant actuellement suspendu.

VI. Le comparant, dûment représenté comme mentionné ci-dessus, a reconnu être parfaitement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Constat du rachat par la Société de cent vingt-huit (128) parts sociales de classe I, d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune (les «Parts sociales préférentielles de Classe I»);

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de six mille quatre cent euros (EUR 6.400,-) pour le ramener de son montant actuel de soixante-dix cent euros (EUR 70.500,-) à soixante-quatre mille cent euros (EUR 64.100,-) par l'annulation de cent vingt-huit (128) Parts sociales préférentielles de Classe I détenues par la Société dans son propre capital;

3. Modification de l'Article 8 et de l'Article 10 des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts») afin de supprimer la référence aux Parts sociales de Classe I.

VII. Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE de constater le rachat par la Société des cent vingt-huit (128) Parts sociales préférentielles de Classe I.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de six mille quatre cents euros (EUR 6.400,-) pour le ramener de son montant actuel de soixante-dix mille cinq cents euros (EUR 70.500,-) à soixante-quatre

mille cent euros (EUR 64.100,-) par l'annulation de cent vingt-huit (128) Parts sociales préférentielles de Classe I détenues par la Société dans son propre capital.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 8 des statuts de la Société qui sera lu comme suit (version en français) et de biffer l'article 10.3.9:

- L'article 8 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 64.100,- (soixante-quatre mille cent euros), représenté par deux cent cinquante-huit parts sociales ordinaires (258) (les «Parts Sociales Ordinaires»), cent et vingt-huit (128) parts sociales préférentielles de classe A (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe A»), cent et vingt-huit (128) parts sociales préférentielles de classe B (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe B»), cent et vingt-huit (128) parts sociales préférentielles de classe C (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe C»), cent et vingt-huit (128) parts sociales préférentielles de classe D (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe D»), cent et vingt-huit (128) parts sociales préférentielles de classe E (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe E»), cent et vingt-huit (128) parts sociales préférentielles de classe F (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe F»), cent et vingt-huit (128) parts sociales préférentielles de classe G (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe G»), cent et vingt-huit (128) parts sociales préférentielles de classe H (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe H»), et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classe A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, les Parts Sociales Préférentielles de Classe D, les Parts Sociales Préférentielles de Classe E, les Parts Sociales Préférentielles de Classe F, les Parts Sociales Préférentielles de Classe G, les Parts Sociales Préférentielles de Classe H «les Parts Sociales Préférentielles» et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les «parts sociales», étant un total de mille deux cent quatre-vingt-deux (1282) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euro (EUR 50) chacune. Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces statuts.»

En conséquence de la suppression de l'article 10.3.9, l'Associé Unique DECIDE de renuméroter le dernier alinéa de l'article 10.3, savoir l'article 10.3.10, en l'article 10.3.9.

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,-).

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Findel, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: R. Marsico, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 17 juillet 2015. GAC/2015/6106. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171615/161.

(150189950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

---

#### **Teck Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.940.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of October.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Teck Resources Limited, a public company incorporated and organized under the laws of Canada, having its registered office at Suite 3300, Bentall 5, 550 Burrard Street, Vancouver, BC Canada V6C 0B3, registered under the corporation number 446056-1 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Matthieu Groetzinger, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated September 29, 2015.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Teck Luxembourg Sàrl, a private limited liability company (“Société à responsabilité limitée”), having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 155.940, incorporated by a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on September 29, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2482 on November 17, 2010 and whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg on December 12, 2014, published in the Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations under number 441 on February 18, 2015 (the “Company”).

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

#### *Agenda*

1. Limitation of the voting rights of the mandatory redeemable preferred shares (the “MRPS”) and consequently amendment of article 5.1 and 14.3 of the articles of incorporation of the Company;
2. Amendment of article 5.7 of the articles of incorporation of the Company;
3. Any other business.

The Sole Shareholder took the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to limit the voting rights of the MRPS with effect as of January 1, 2015 and consequently to amend article 5 (more specifically article 5.1) and 14 (more specifically article 14.3) of the articles of association of the Company which shall be read as follows:

#### **“ Art. 5. Capital - Shares.**

5.1 The Company’s corporate capital is set at thirty-two million three hundred eighteen thousand US Dollars (USD 32,318,000.-), represented by two (2) classes of shares as follows: fifty (50) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and thirty-two thousand two hundred sixty eight (32,268) mandatory redeemable preferred fixed dividend shares (the “Mandatory Redeemable Preferred Shares”, and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the “Shares”), with a par value of one thousand US Dollars (USD 1,000.-) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights as determined under article 14 of these articles of association.

[...]”.

#### **“ Art. 14. Powers and voting rights.**

[...]

14.3 Each Ordinary Share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder’s ownership of Ordinary Shares.

Where the Company has a sole shareholder, holders of Mandatory Redeemable Preferred Shares are only entitled to limited voting rights. Holders of Mandatory Redeemable Preferred Shares can only vote on the following restricted matters:

- the issue of new Mandatory Redeemable Preferred Shares;
- the determination of the rate of the cumulative preferred dividend attached to the Mandatory Redeemable Preferred Shares;
- any proposed amendment to the preferred right to distributions on liquidation of the Mandatory Redeemable Preferred Shares over the Ordinary Shares; and
- the conversion of Mandatory Redeemable Preferred Shares into Ordinary Shares or into New Class of Mandatory Redeemable Preferred Shares.

Where the Company has more than one shareholder, each Mandatory Redeemable Preferred Shares is entitled to an identical voting right together with the Ordinary Shares and each Mandatory Redeemable Preferred Shares holder has voting rights commensurate to such holder’s ownership of Mandatory Redeemable Preferred Shares.

Where the Company has more than one shareholder, such shareholder shall have all powers that would otherwise be conferred on the general meeting of the shareholders and has sole authority to approve and adopt shareholder resolutions.

Where there is more than one shareholder, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares which he owns. Each shareholder has voting rights proportionate with his shareholdings.

[...]”.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 5.7 of the articles of incorporation of the Company effective as of January 1, 2016 which shall read as follows:

“5.7. The holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares will be entitled to an annual cumulative preferred dividend equal to 2,856% of the par value of the Mandatory Redeemable Preferred Shares and attached share premium (if any). Said dividend shall be calculated on the daily total of issued Mandatory Redeemable Preferred Shares par value and attached share premium (if any) during the course of the Company’s financial year”.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about EUR 1,000.- (one thousand euro).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le deux octobre.

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Teck Resources Limited, une société constituée et organisée selon les lois du Canada, ayant son siège social à Suite 3300, 550 Burrard Street, Vancouver, British Columbia, Canada V6C 0B3, enregistrée sous le numéro de société 446056-1 (l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Matthieu Groetzinger, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration datée du 29 septembre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-qualité, a déclaré et demandé au notaire:

I. d'acter que l'Associé Unique est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée Teck Luxembourg Sàrl, établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.940, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2482 du 17 novembre 2010 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 441 du 18 février 2015 (la «Société»).

II. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, selon l'ordre du jour ci-dessous:

#### *Ordre du jour*

1. Limitation des droits de vote attachés aux parts privilégiées obligatoirement rachetables (les «PPOR») et en conséquence modification des articles 5.1 et 14.3 des statuts de la Société;

2. Modification de l'article 5.7 des statuts de la Société;

3. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de limiter le droit de vote attachés aux PPOR avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et en conséquence de modifier les articles 5 (plus particulièrement l'article 5.1) et 14 (plus particulièrement l'article 14.3) des statuts de la Société qui doivent être modifiés comme suit:

#### **« Art. 5. Capital Social - Parts Sociales.**

5.1 Le capital social est fixé à trente-deux millions trois cent dix-huit mille dollars américains (USD 32,318,000.-) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: cinquante (50) parts sociales ordinaires (les «Parts Ordinaires») et trente-deux mille deux cent soixante-huit mille (32.268) parts privilégiées obligatoirement rachetables (ci-après les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables»), et collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts»), d'une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000,-) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts seront émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote tel qu'indiqué à l'article 14 de ces statuts.

[...]».

**« Art. 14. Pouvoirs et Droits de Vote.**

[...]

14.3 Chaque Part Ordinaire donne droit à un droit de vote identique et chaque associé a des droits de vote proportionnels au nombre de Parts Ordinaires qu'il détient.

Lorsque la Société a un associé unique, les détenteurs de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables ont seulement des droits de vote limités. Les détenteurs de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables ne peuvent uniquement voter sur les matières restrictivement énumérées comme suit:

- l'émission de nouvelles Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables;
- la détermination du taux de dividende cumulatif préférentiel attaché aux Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables;
- toute modification proposée relative au droit préférentiel de distributions en cas de liquidation, des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sur les Parts Ordinaires; et
- la conversion des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables en Parts Ordinaires ou en Parts Ordinaires de la Nouvelle Catégorie de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables.

Lorsque la Société a plus d'un associé, chaque Part Privilégiée Obligatoirement Rachetable donne droit à un droit de vote identique ensemble avec les Parts Ordinaires et chaque détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables a des droits de vote proportionnels à son pourcentage de détention de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables.

Lorsque la Société a un associé unique, cet associé aura tous pouvoirs autrement dévolus à l'assemblée générale des associés et aura l'autorité unique pour approuver et adopter les décisions d'associé.

Lorsqu'il y a plus d'un associé, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts qu'il détient. Chaque associé a des droits de vote proportionnels à sa participation.

[...]».

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.7 des statuts de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 qui pourra se lire de la façon suivante:

« 5.7. Le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables bénéficiera d'un dividende annuel cumulatif égal à 2.856% de la valeur nominale des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables et de la prime d'émission ci-attachée (le cas échéant). Le dit dividende devra être calculé sur base de la valeur nominale quotidienne totale des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables émises et de la prime d'émission qui leur est attachée (le cas échéant) au cours de l'exercice fiscal concerné».

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 1.000,- (mille euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 octobre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 31625. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171609/173.

(150189974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.